

## ***Fiche 17 - Pourquoi construire un projet si les structures culturelles en proposent déjà ?***

Les structures culturelles sont amenées à proposer des actions de médiation destinées à impliquer les habitants de leur territoire dans le processus créatif. De même, les résidences d'artistes impliquent, dans la plupart des cas, un travail avec la population.

**Il peut s'avérer pertinent de se saisir de ces opportunités.**

- Acteurs culturels et travailleurs sociaux partagent en effet des objectifs communs, en matière notamment de vivre-ensemble et de développement social local.
- Les structures culturelles constituent un vivier créatif pour aborder de façon différente les questions travaillées par les structures sociales.
- Leur intervention peut donc apporter une plus-value en introduisant du beau, du sensible dans des productions valorisantes pour les personnes.

Outre la question du sens, se saisir d'une proposition émanant d'acteurs culturels peut présenter, pour les structures sociales, d'autres intérêts :

- Cela peut permettre d'intégrer les publics accompagnés dans un groupe ouvert à des personnes issues d'autres horizons.
- Cela favorise, pour les personnes, la découverte puis l'appropriation des ressources culturelles du territoire. Elles pourront ensuite plus facilement s'engager dans une démarche autonome.
- Cela permet de nouer des partenariats et de partager responsabilités et savoir-faire.

**Mais se saisir des propositions formulées par les acteurs culturels implique des précautions et/ou des limites.**

D'une part, le propos de l'artiste et/ou de la structure culturelle ne correspond pas toujours aux préoccupations du travail social. Il faut alors faire se rejoindre les objectifs, identifier et formaliser les points de jonction possibles entre la proposition artistique et les besoins, envies et enjeux des personnes.

## LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*“Dans une posture de médiation culturelle, on peut se placer au service d’un projet artistique mais en maintenant toujours des points de vigilance quant à la participation des personnes. On ne fait pas de l’art pour l’art mais on s’assure que les personnes puissent s’approprier la démarche artistique s’en nourrir et la nourrir. Est-ce que cela correspond à leurs attentes, à leurs besoins ? Quels sont les objectifs pour elles ? Ne sont-elles pas mises en danger, instrumentalisées ?”*

D’autre part, n’étant pas toujours présents dans ce type d’action, il sera plus compliqué pour les travailleurs sociaux de faire le lien avec leur accompagnement social.

- L’un des principes clefs de l’action culturelle à des fins d’insertion réside dans cet aller-retour permanent entre ce qui est vécu collectivement dans le cadre d’un projet, qu’il s’agisse d’une sortie ou d’un atelier de pratique, et le suivi individuel des personnes.
- Ce n’est pas la pratique artistique, en elle-même, qui produit des effets mais bien le fait que cette expérience soit réinjectée dans l’accompagnement social. Les capacités, les dynamiques révélées par l’action peuvent alors être transférées dans d’autres domaines, par exemple l’entrée en formation, la recherche d’emploi... (Voir également Fiche 9 *“En quoi la culture contribue-t-elle concrètement à l’insertion des personnes ?”*, p. 67).

**Il s’avère donc souvent judicieux pour les structures sociales de construire leur propre projet, partir de problématiques repérées, pour dans un second temps, construire un partenariat avec les acteurs culturels du territoire.**

- La construction de ce partenariat implique alors de négocier les objectifs des uns et des autres. Une structure sociale ne peut pas demander à un acteur culturel de renoncer à la ligne artistique qu’il défend. Mais ce dernier doit pouvoir intégrer les enjeux des personnes et les objectifs sociaux identifiés.
- Au-delà des objectifs, la négociation vise aussi à mettre sur la table les dimensions opérationnelles du partenariat : disponibilités de l’artiste, lieu et rythme de travail, place et rôle des uns et des autres.
- Les médiateurs sont des personnes ressources pour accompagner structures sociales et acteurs culturels dans la construction de leur coopération. (Voir également Fiche 15 *“Le rôle des médiateurs”*, p. 115).